

# BILAN DU CONGRÈS ACADÉMIQUE DU SNES-CRÉTEIL

*Le congrès académique du SNES-Créteil (syndicat qui regroupe les adhérents des départements 93, 94 et 77) s'est réuni du 13 au 15 mars 2007. Il s'agissait principalement de débattre des textes soumis à la discussion par l'actuelle direction nationale dans le cadre de la préparation du congrès national du SNES (fin mars-début avril).*

## Composition du congrès

80 délégués étaient présents lors des séances les plus suivies. C'est un chiffre qui est bien inférieur au nombre de délégués théoriquement possible. En effet, chaque section d'établissement (S1) a droit à un délégué, à quoi s'ajoute un second délégué pour les sections ayant plus de 20 adhérents (et ainsi de suite). Comme le SNES-Créteil compte environ 4 500 adhérents à jour de cotisation, il y aurait pu y avoir au minimum 200 délégués — en fait bien davantage, car beaucoup de S1 ont moins de 20 adhérents. Même si la réunion du congrès de la FSU en janvier a sans doute encore accentué ce phénomène, c'est un signe de l'implication relativement faible des adhérents de base dans la vie du syndicat et de la gravité de l'hémorragie militante, qui semble bien supérieure au recul du nombre d'adhérents.

Sur les 80 délégués, il y avait environ 65 membres du courant Unité et Action (U&A), qui dirige le SNES au niveau national, une dizaine de membres de la tendance École Émancipée (EE), qui co-dirige le SNES au niveau national, trois membres de la tendance Pour la Reconquête du Syndicalisme Indépendant (PRSI), deux représentants d'Émancipation et un militant de la tendance Front Unique (FU, tendance de la FSU qui est cependant trop faible pour exister comme tendance à l'intérieur du SNES). Chaque tendance est relativement homogène sur les grandes orientations. Toutefois, U&A, longtemps tenue d'une main de fer par le PC, est devenue aujourd'hui, en raison de la crise du PC, la tendance plus hétérogène, comme l'a montré la diversité de ses votes sur toute une série d'amendements.

## Un exemple de démocratie syndicale

Si le congrès s'est déroulé dans des conditions matérielles parfois difficiles en raison d'un certain manque de préparation, il a été marqué par une remarquable démocratie syndicale. Tout militant présent au congrès, délégué ou non, a pu prendre la parole, toutes les personnes s'inscrivant dans la discussion pouvait s'exprimer avec un temps égal, quelle que soit leur orientation, et tous les textes et amendements proposés (par une tendance ou par un militant à titre individuel) ont été distribués aux congressistes, débattus et soumis au vote. C'est là un exemple de démocratie syndicale, sur lequel les militants de lutte de classe doivent s'appuyer pour l'imposer aussi au niveau national dans le SNES et la FSU et plus largement dans tous les autres syndicats, même si les conditions de la « démission » de Goulven Kerien, secrétaire départemental du SNES 93, doivent conduire à nuancer cette appréciation (cf. plus bas).

## Sur l'analyse de la situation<sup>1</sup>

Le congrès a largement amendé le projet de la direction nationale sur l'analyse de la situation. Au lieu de se borner à la dénonciation superficielle du « libéralisme » ou de dénoncer simplement le gouvernement de droite, comme si la « gauche » au pouvoir avait fait une politique substantiellement différente, le texte adopté indique que « *le gouvernement, comme tous ceux qui depuis des années ont refusé de contester le système*

---

<sup>1</sup> La synthèse proposée ici pour chaque question débattue ne peut être que très partielle, étant donné la taille des textes adoptés et l'ampleur des débats.

*capitaliste, mène une politique de classe de plus en plus agressive* ». Dans le même esprit, le congrès a rejeté, à l'unanimité moins une voix, une motion proposant d'appeler à voter au second tour pour le candidat de « gauche » le mieux placé. Le texte adopté dénonce correctement dans l'ensemble les politiques des dernières années et qualifie en particulier à juste titre de « *révolte des jeunes des banlieues* » ce que la direction nationale du SNES appelle pour sa part « *la crise de novembre 2005 avec les jeunes de banlieue* »...

Mais cela n'empêche nullement le texte de se situer pour l'essentiel sur le plan d'un réformisme classique. Il se prononce pour « *un mode de développement qui permette de satisfaire les besoins de tous* », en précisant que « *cela implique de revoir les modes de production et de consommation actuels* ». Dans le même esprit, le texte explique que « *la baisse du chômage résultant aujourd'hui essentiellement des radiations de l'ANPE du développement des emplois précaires doit être obtenue par la mise en œuvre de politique macro-économique favorable au plein emploi* », comme s'il était possible de combattre le chômage sans s'attaquer directement à la propriété privée des moyens de production. C'est pourquoi il reprend logiquement l'idée de « *sécurité sociale professionnelle* », particulièrement dangereuse pour les travailleurs (cf. ci-dessous la déclaration du CILCA à ce sujet) : il se prononce pour « *un nouveau statut du salarié affectant à chacun des droits transférables en matière de rémunération, de droit à la formation et à la retraite* ». De plus, par delà la rhétorique anti-capitaliste du premier paragraphe, il parle de « *partenaires sociaux* » pour désigner les organisations ouvrières et les organisations patronales et prend position pour davantage de « *dialogue social* ». Enfin, le congrès a repoussé, conformément à la position de la direction U&A et à une majorité relativement courte, une motion présentée par le délégué de FU (et appuyée par Émancipation et PRSI) pour le droit de vote des étrangers à toutes les élections (et non aux seules élections locales). Toutes les tendances oppositionnelles ont à juste titre voté contre le texte final.

### **Droits, libertés et solidarité internationale**

Le congrès a ensuite examiné une longue série de motions concernant la défense des droits et libertés ainsi que la solidarité avec les luttes de travailleurs dans le monde. Tous les textes faisant intervenir des questions politiques générales restent fortement marqués par l'empreinte de la politique et de l'idéologie du PCF rallié au capitalisme. Par exemple, le texte concernant la question palestinienne, malgré des amendements qui l'ont rendu moins odieux, continue de s'inscrire dans le cadre de la politique dictée par les brigands impérialistes à travers l'ONU, qui revient à appuyer l'État colonial israélien contre le peuple palestinien. De même, le congrès a rejeté une motion condamnant l'intervention de l'impérialisme français en Afrique et exigeant le retrait de ses troupes. Cette motion, proposée par FU, et soutenue par Émancipation, n'a d'ailleurs pas été appuyée par PRSI : c'est là une preuve de plus que le PT et son courant CCI ont sur cette question (comme sur bien d'autres) rompu avec le marxisme, qui fait un devoir et même une priorité aux militants ouvriers de combattre leur propre impérialisme.

Le congrès a approuvé une motion concernant le soulèvement de la jeunesse des banlieues, qui pose la question de l'amnistie pour tous les révoltés, sans pour autant l'exiger formellement : cette résolution, très en retrait par rapport au nécessaire soutien à cette révolte légitime des plus exploités et des plus opprimés, constitue néanmoins une évolution vers la gauche des positions du SNES sur le sujet.

Enfin, à mon initiative, une motion d'appui aux travailleurs de l'usine Cipla de Joinville au Brésil a été adoptée à une très large majorité (cf. sur le site du CILCA).

Malgré leurs limites politiques, toutes ces motions ont l'intérêt d'aider les militants syndicaux à ouvrir leur conscience au-delà des questions strictement corporatives, contribuant à donner une réalité concrète à l'idée, affirmée dans les statuts du SNES, selon laquelle la lutte des enseignants est inséparable de celle du reste de la classe ouvrière. De ce point de vue, l'intervention de la dirigeante de l'École Émancipée contre le principe même de ces motions est véritablement affligeante pour une tendance dirigée par la LCR, qui se revendique du combat révolutionnaire : elle a affirmé que le congrès perdait son temps avec ses motions et devait se consacrer aux questions spécifiquement enseignantes, bref qu'il

fallait renforcer au maximum l'étroitesse corporative du syndicat, pourtant déjà importante, notamment en raison de son existence séparée des confédérations depuis plus de cinquante ans.

### **Quel combat pour quelle école ?**

Le congrès a, sur ce thème aussi, largement amendé le texte de la direction nationale. Les amendements adoptés ajoutent ou améliorent également un certain nombre des points qui faisaient défaut dans le texte initial. Le congrès s'est ainsi prononcé pour une ferme défense du baccalauréat comme examen national et anonyme qui soit le premier grade universitaire, contre le contrôle en cours de formation (CCF), c'est-à-dire l'introduction du contrôle continu au bac, qui en ferait un diplôme local, portant gravement atteinte au principe d'égalité des droits. Il s'est également prononcé contre la volonté du gouvernement d'introduire de façon détournée la sélection à l'entrée de l'Université, en soulignant que le bac devait rester la seule condition d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

Le congrès a exigé la fin des collèges et lycées « ambition réussite » instaurés par Robien, qui non seulement pompent les moyens déjà insuffisants alloués au ZEP, mais en outre constituent un véritable laboratoire de la déréglementation (mise en place de « professeurs-référents », recrutement de personnels précaires, etc.). Il a revendiqué la hausse des moyens à attribuer aux ZEP, en soulignant que, selon une étude de Thomas Piketty, limiter l'effectif d'une classe à 18 élèves en ZEP diminue de 40 % l'écart des résultats avec les élèves « hors ZEP ».

Tout en l'assortissant de graves concessions idéologiques, le congrès a maintenu l'opposition du SNES-Créteil à l'option « découverte professionnelle » en troisième, ouvrant grand les portes de l'école aux patrons pour qu'ils puissent formater et sélectionner une main-d'œuvre bon marché. En revanche, tout en critiquant le recours croissant à l'apprentissage et en réaffirmant la défense de l'enseignement professionnel public, il ne s'y oppose pas par principe, ce qui est inacceptable, car l'apprentissage en alternance, c'est l'exploitation pour des centaines de milliers de jeunes encore en âge scolaire. Cependant, le congrès a adopté, malgré l'avis défavorable du rapporteur, l'amendement que j'ai proposé pour l'abrogation de la Loi sur l'Égalité des Chances (LEC) qui autorise l'apprentissage en alternance dès 14 ans.

Les représentants de PRSI, d'Émancipation et de FU ont voté contre l'ensemble du texte. Émancipation, tout en ayant bataillé en commission pour intégrer le maximum d'amendements progressistes au texte de la direction, a proposé à juste titre un texte alternatif dont l'esprit général est résumé par les deux extraits suivants : « *Face à ces attaques multiples, le SNES (...) prend l'engagement de travailler dans l'unité intersyndicale à la construction de la lutte centralisée indispensable pour obtenir l'abrogation de toutes les lois, le retrait de tous les projets qui organisent le démantèlement du service public d'éducation. (...) La création d'un système éducatif réellement démocratique et progressiste ne pourra se faire sans la mobilisation et la lutte déterminée de tous les travailleurs et des travailleuses. Nous n'avons pas pour objectif d'optimiser le système éducatif de la société capitaliste libérale d'aujourd'hui et tel n'est pas le rôle d'un syndicat. C'est par la lutte sociale et la rupture avec le capitalisme que nous pourrons bâtir les fondements d'une autre école dans une autre société.* »

### **Quelles revendications corporatives ?**

Pour ce thème, le texte proposé par la commission intégrait un certain nombre d'amendements justes par rapport au texte national : revendication d'une retraite à taux plein à 60 ans avec 75 % du dernier traitement et après 37,5 annuités ; opposition à la suppression du système actuel de notation (note administrative, note pédagogique), car, malgré tous ses défauts, il constitue encore un rempart contre l'instauration de l'arbitraire pur et simple, qui est l'objectif du patronat et des gouvernements pour discipliner les personnels ; opposition explicite au projet du Ministère d'instaurer des CAPES bivalents ; opposition aux contrats de droit privé (fussent-ils des CDI) dans la fonction publique, puisqu'ils sont

inférieurs aux garanties statutaires ; enfin, opposition au recrutement de personnels précaires.

Mais le texte de la commission ne se prononçait pas pour la titularisation immédiate et sans condition de tous les précaires, comme le revendique le collectif des non-titulaires d'Île-de-France, dont une représentante a pu s'adresser au congrès : l'amendement en ce sens présenté par Émancipation a été rejeté. PRSI n'a pas voté pour, sans doute en vertu du principe selon lequel les personnels doivent être recrutés sur concours. Le principe est juste, mais la conséquence fautive. En effet, non seulement les enseignants non-titulaires sont dans l'immense majorité les premiers recalés des concours, victimes de la baisse massive du nombre de postes dans les dernières années, malgré les besoins importants ; mais en outre l'État leur reconnaît de fait la qualification pour enseigner, puisqu'il leur fait donner des cours dans les établissements placés sous sa responsabilité. Ne pas exiger leur titularisation sans conditions, c'est cautionner la politique des gouvernements qui ont ainsi artificiellement créé des précaires pour faire des économies, miner le statut et diviser les personnels.

Le congrès s'est prononcé pour « *un véritable service public de l'accompagnement scolaire dans les établissements par des personnels qualifiés, volontaires (enseignants dont cet accompagnement sera pris en compte dans le service par une diminution de temps de présence devant les élèves ; étudiants surveillants)* ». C'est une position correcte : un tel dispositif contribuerait à diminuer les inégalités entre les élèves dont les parents ont la formation nécessaire pour aider leurs enfants dans leurs devoirs et/ou les moyens matériels de payer des professeurs particuliers, et les élèves issus de milieux défavorisés. En précisant que seuls les enseignants volontaires pourraient se voir confier ses missions, la position adoptée rejette la transformation de collègues en simples répétiteurs, comme c'est le cas pour ceux dont le service est quasi-exclusivement composé d'AI (heures d'Aide Individualisée).

Plusieurs amendements progressistes ont été approuvés par le congrès contre l'avis de la rapporteuse. À mon initiative, le congrès s'est prononcé pour que le SNES maintienne son exigence d'abrogation de la loi Fillon sur l'école de 2005. Il a également approuvé l'exigence du rétablissement de l'ancien statut de MI-SE (maîtres d'internat-surveillants d'externat) amélioré et d'un recrutement à hauteur des besoins — alors que le projet de texte de la direction nationale revendique « un » statut de MI-SE, très en retrait par rapport à l'ancien statut, puisqu'il s'agirait d'une amélioration du statut d'Assistant d'Éducation (AED) avec un contrat renouvelable automatiquement chaque année pendant huit ans, et non d'un statut de fonctionnaire-stagiaire, avec un temps de travail de 35 h, au lieu des 28 h des MI-SE à temps plein. Le congrès a également adopté, toujours contre l'avis de la rapporteuse, un amendement, défendu par PRSI et appuyé par Emancipation et moi-même, qui clarifie et précise les positions sur la défense des statuts contenus dans le texte de la commission : « *Le SNES demande l'abrogation du décret Robien du 13 février 2007 et se prononce pour le maintien de l'ensemble des garanties statutaires actuellement contenues dans les décrets du 25 mai 1950 (et du décret du 6 novembre 1992 pour les PLP), ainsi que leur extension à tous les personnels précaire, et tout particulièrement : • le maintien du droit à un poste entier dans un seul établissement (l'éventualité d'un complément de service devant rester limité à la même commune) ; • le maintien de la définition exclusive des obligations de service en maxima hebdomadaires d'heures de cours dans la discipline de recrutement, dans le type d'établissement correspondant aux corps (agrégés et certifiés en lycée et collège, PLP en LP) et ce aussi pour les TZR ; • le maintien sans aucune restriction de toutes les heures de décharges statutaires (1<sup>ère</sup> chaire, laboratoire,...) et le maintien des conditions actuelles d'attribution ; • le maintien du forfait UNSS.* »

### **Syndicalisme lutte de classe ou syndicalisme d'accompagnement ?**

Sur ce point, abordé en fin de congrès, le débat s'est presque réduit, faute de temps, à la discussion autour du projet de la direction nationale de la FSU d'adhérer à la CSI (Confédération Syndicale Internationale). Malgré plusieurs interventions contre l'adhésion à la CSI et à la CES (y compris de plusieurs militants d'U&A, notamment de l'ancien secrétaire académique), le congrès s'est rallié, par une majorité d'environ deux tiers, à une motion

préconisant que le congrès ne prenne pas position et se borne à ouvrir le débat parmi les syndiqués en publiant toutes les contributions. Si l'on peut se réjouir que le congrès ne se soit donc pas prononcé pour l'adhésion à la CSI et à la CES (contrairement à d'autres congrès académiques), la motion adoptée n'en est pas moins une défaite pour le syndicalisme de classe, car cela a empêché qu'un vote soit organisé sur la motion qui se prononçait contre l'adhésion à la CSI et à la CES. Cela est d'autant plus vrai qu'il était tout à fait envisageable que, en cas de vote sur le fond, une majorité se dégage contre cette adhésion. En effet, non seulement la tonalité générale du congrès était combative, mais en outre plusieurs congressistes ayant voté la motion pour l'organisation du débat sur l'adhésion à la CES dans le syndicat, ont expliqué en séance qu'ils étaient sur le fond contre l'adhésion. De plus, une motion de PRSI condamnant la pétition de la CES pour des SIEG (Services d'Intérêt Économique Général), qui peuvent être assurés aussi bien par des entreprises privées que publiques a été adoptée.

### **Quelle tactique pour obtenir l'abrogation du décret Robien ?**

La motion Action adoptée par le congrès comporte certes toute une série d'éléments progressistes par rapport à la position de la direction nationale, qui se borne à encourager les actions locales sans perspectives, ce qui constitue l'obstacle principal à une lutte victorieuse contre le décret Robien. En effet, elle pose la perspective d'une manifestation nationale à Paris, avec appel à la grève, elle appelle les enseignants à se réunir en AG au lendemain du 20 mars pour « *mettre en débat la reconduction de la grève* » et décide de convoquer des AG de militants dans chaque département de l'académie. Mais le congrès a rejeté à une écrasante majorité ma proposition de demander à la direction nationale du SNES d'appeler à la grève jusqu'au retrait à partir du 21 mars, seul moyen pour relancer une dynamique de lutte capable de relancer la mobilisation en masse des collègues. En ce sens, la radicalité du ton de la motion ne doit pas tromper : elle ne mangeait pas de pain à un moment où la construction d'un mouvement puissant par en bas semblait déjà bien compromise par les mois d'atermoiements et d'inaction de la direction nationale des principaux syndicats enseignants au niveau national. De fait, la direction du SNES-Créteil ne défendait nullement cette position au moment où, à la rentrée de janvier, dans la dynamique du 18 décembre, elle aurait pu être un ferment décisif pour ouvrir la voie à un combat victorieux contre le décret Robien.

Cette appréciation de la motion Action adoptée est pleinement confirmée par un fait survenu peu avant le congrès : la majorité de la direction académique avait acculé le secrétaire départemental du SNES-93, Goulven Kerien, à la démission. Ce dernier tombait victime d'une offensive bureaucratique pour avoir été trop proche de ceux qui cherchaient à engager une lutte résolue en janvier. Il avait notamment soutenu l'appel intersyndical à la grève du 25 janvier en Seine-Saint-Denis, ainsi que plusieurs appels à des AG d'après manifestation. Il s'était aussi tout récemment mis en grève de la faim en solidarité avec Roland Veuillet, Conseiller Principal d'Éducation (CPE) réprimé pour son activité syndicale depuis 2003. Les motifs de l'attaque scandaleuse contre ce militant sont d'autant plus clairs que le bilan de Goulven Kerien à la tête du SNES-93 était excellent en termes de recrutement (point signalé par le rapport financier académique qui indique d'ailleurs que 43 % des adhérents du SNES-Créteil enseignent dans le 93) et de résultats aux élections professionnelles. L'intervention d'Émancipation pour que le congrès invite Goulven Kerien à revenir sur sa démission n'a malheureusement pas été suivie d'effet, puisque le responsable de cette tendance n'a pas soumis la question au vote et a fini par quitter le congrès le dernier jour au milieu de l'après-midi, en signe de protestation.

### **Conclusion**

*Le congrès du SNES-Créteil a confirmé que la direction académique U&A, si elle fait toute une série de pas en avant progressistes par rapport aux positions et au comportement de la direction nationale d'U&A, n'a toujours pas rompu avec son courant national sur des points décisifs : elle n'a pas pris position contre l'adhésion à la CSI et à la CES, condition de*

*l'affirmation claire d'un syndicalisme de classe contre le syndicalisme d'accompagnement ; elle n'a pas mis en cause la tactique suicidaire de la direction nationale qui multiplie les journées d'action sans perspectives et qui pousse les enseignants dans les actions locales vouées à l'échec, elle a voté contre la demande d'un appel national à la grève jusqu'au retrait ; elle a avalisé l'éviction de son plus actif et plus combatif secrétaire départemental ; enfin, elle n'a pas pour objectif de se battre pour une école réellement démocratique et progressiste, parce qu'elle ne fait pas de la lutte contre le capital un élément constitutif de son orientation. C'est pourquoi il est nécessaire, pour les militants lutte de classe de l'enseignement, de continuer à œuvrer à la construction d'un puissant regroupement de lutte de classe dans le SNES, avec l'ensemble des militants de classe, quelle que soit actuellement leur tendance, dans l'académie de Créteil comme au niveau national.*

**Stéphane**